

2.7 M€ en moins dans nos assiettes, seule la CFE CGC ne veut pas de la Direction aux fourneaux

Juillet 2023 – DOGSE

La restauration des personnels constitue une activité sociale et culturelle (ASC) relevant de la compétence légale des CSE. Elle contribue substantiellement à la qualité de vie au travail et à la santé des salariés.
Elle constitue aussi un Avantage Financier, contribuant à notre pouvoir d'achat.

Chaque année, Orange SA reverse à chaque CSE un budget Restauration correspondant à 2.26% de sa masse salariale, soit 82,5 millions €.

Chaque CSE décide soit de gérer ce budget lui-même, soit d'en déléguer la gestion à un tiers.

Chez Orange, dans les CSE gérés par la CFE CGC et le STC en Corse, 13,88 millions d'Euros sont gérés directement par les élus, dans tous les autres CSE, 68,62 millions d'Euros sont gérés par l'entreprise dans le cadre de la gestion mutualisée.

A la **DOGSE** toutes les Organisations Syndicales à l'**exception de la CFE CGC** ont voté la délégation de ce budget à l'entreprise, au motif de la difficulté à gérer la restauration. Si cette charge dépasse les compétences de ces OS, ce n'est pas le cas pour la CFE CGC qui, au travers des CSE qu'elle gère, redistribue davantage de pouvoir d'achat aux Salariés de ces périmètres.

Qu'en est-il à la DOGSE ?

À la suite des élections professionnelles de novembre 2019, les élus du CSE DOGSE à l'**exception de la CFE-CGC**, ont fait le choix de la mutualisation et se sont dépouillés de leurs prérogatives. Ils ont confié **8,2 millions d'euros** à la direction d'Orange SA pour qu'elle gère la restauration à leur place et ne maîtrisent plus RIEN.



Les responsabilités sont diluées au travers de différentes instances. Ces mêmes instances qui, incapables de mettre en œuvre des solutions adaptées pour les salariés, rejettent la responsabilité de leur défection sur une Direction qui, elle, se réfugie derrière l'usine à gaz issue des accords qu'ils ont tous signés...

Les conséquences de la Gestion Déléguée à Orange SA

- ⇒ Une partie du budget restauration est détournée pour l'agencement des restaurants Orange partout en France. Ce n'est pas aux subventions salariées de financer l'immobilier. Cela représente un détournement de 1,59M€ en 2022.
- ⇒ La Direction demande un loyer pour tous les restaurants Orange et ce sont vos subventions qui les financent encore : 15,3 M€ perdus dans vos assiettes.
- ⇒ Les Salariés Orange qui gèrent la délégation de restauration sont financés par vos subventions : 3,18M€, alors que ce sont des permanents syndicaux qui gèrent les CSE CFE CGC.
- ⇒ Les salariés en déplacement professionnel sont contraints de déjeuner au prix subventionné dans les restaurants Orange pour éviter des notes de frais : c'est un détournement de nos subventions.

Ainsi, chaque année sur la DOGSE, ce sont environ 2,7M€ sur les 8,2M€ de notre budget restauration qui sont engloutis, alors que cette somme pourrait être réaffectée dans le budget ASC afin de financer diverses prestations pour chacun d'entre nous (chèques cadeaux, voyages, sports, culture...).

Le Bilan restauration 2022 de la DOGSE montre que chacun des 7812 salariés a bénéficié en moyenne de 1050€ de subventions. Si la restauration était gérée directement par les élus, ils auraient bénéficié de 1395€. C'est ce que la CFE CGC réalise là où elle est majoritaire.



La Direction s'est enfermée dans un déni de cette gabegie et pour cause. Les décideurs de la politique de restauration du groupe ont été surpris à détourner massivement le budget dont ils avaient la gestion. Malgré leurs nombreuses condamnations civiles, ils poursuivent le pillage de ce budget. L'URSSAF vient une nouvelle fois de les condamner. Aucun ne sera sanctionné.

Fort de ces constats, la CFE-CGC Orange, là où elle est majoritaire a fait le choix courageux de rompre avec un système corrompu et vérolé. Elle propose de le faire également au CSE DOGSE.

Déplacements Professionnels : Qui doit payer ?

Travail sur son site => Budget ASC (CSE)

Déplacement professionnel => Orange via note de frais Oneo.

Manger dans un restaurant Orange en déplacement professionnel doit faire l'objet d'une note de frais car hors budget ASC.

Encore une fois les subventions des salariés sont détournées au profit de l'employeur.

⇒ Dématérialisation des tickets alimentation (tickets restaurants) :

Sans demander l'avis des CSE, la direction d'Orange SA a décidé de passer l'ensemble des territoires sur une dématérialisation des tickets alimentation sous la forme d'une carte.

L'obligation de saisir jour par jour et au plus tard le 5 du mois suivant dans mon Espace UP ses activités détaillées, selon 11 critères, exaspère les Salariés.

Les données personnelles des salariés Orange sont traitées par une entreprise externe à Orange (mon espace UP) qui dans ses statuts de « données personnelles utilisateurs » affichés sur son site n'indique pas qu'elle doit collecter ce type de données.

Les données sont transmises à Orange par Monespaceup pour contrôle.

Attention une erreur de déclaration peut vous mettre en position de faute professionnelle. Voilà une conséquence de cette délégation de gestion du CSE vers Orange.

Gestion CFE-CGC Orange : plus de pouvoir d'achat, plus de simplicité ! Ensemble une restauration qui vous ressemble

Avec la Gestion CFE-CGC Orange dans vos CSE, votre pouvoir d'achat est entre de bonnes mains ! Chez nous, on ne laisse pas la direction se servir dans votre assiette ! Ensemble, découvrons la différence CFE-CGC et bénéficions d'une restauration qui sera plus respectueuse de vos intérêts financiers et de votre bien-être au travail. Alors, prêts à faire le bon choix ?

Simulez vos droits ASC personnalisés avec la Gestion CSE CFE CGC :

www.cseofs.org/com/page/2509

Pour une redistribution maximale de vos avantages votez CFE CGC en 2023

La CFE-CGC Orange revendique

- >> La possibilité pour chacun d'entre vous de choisir entre Titre Restaurants papier ou carte dématérialisée,
- >> La reprise de la gestion du budget Restauration par le CSE DOGSE afin de pouvoir reprendre la main et ne plus se laisser dicter les règles par la Direction,
- >> Une simplification des processus, des règles et de modalités de gestion de la restauration,

Vos correspondants

Franck Ruard	06 07 97 12 45
Philippe Drouet	06 77 17 50 78
Vanina Fournel	06 79 81 60 66
XXX XXX	00 00 00 00 00

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !



www.cfecgc-orange.org

abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC

